

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 661

présenté par

M. Nury, M. Brun, M. de Ganay, M. Dive, M. Viala, Mme Valentin, M. Sermier, Mme Louwagie,
M. Leclerc et M. Le Fur

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.